

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada émettra des obligations vertes

L'émission initiale sera une première pour un régime de retraite public

Toronto, Canada (11 juin 2018) – L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a annoncé aujourd'hui qu'il prévoyait émettre sa première obligation verte, une première pour une caisse de retraite. La vente procurera des fonds supplémentaires à l'OIRPC, qui accroît ses placements dans les énergies renouvelables et les immeubles écoénergétiques, la demande mondiale étant de plus en plus axée sur ces actifs.

« L'émission d'obligations vertes est la suite logique de la stratégie de l'OIRPC à l'égard des changements climatiques, et nous sommes heureux de jouer un rôle de pionniers sur ce plan dans le milieu des caisses de retraite, affirme Poul Winslow, directeur général et chef mondial, Marchés financiers et placements factoriels. Les capitaux réunis nous aideront à réaliser de solides placements de longue durée dans des actifs "verts" admissibles qui favoriseront le succès de la caisse à long terme. »

Au cours de la dernière année, l'OIRPC a annoncé qu'il comptait investir plus de 3 milliards de dollars canadiens dans le secteur de l'énergie renouvelable, afin de préparer la caisse du RPC à la transition mondiale prévue vers une économie à plus faibles émissions de carbone.

Le cadre de référence de l'OIRPC pour les obligations vertes définit trois catégories de placement admissibles pour le produit de ces obligations :

- Les énergies renouvelables (éolienne et solaire);
- La gestion durable des eaux et des eaux usées;
- Les immeubles écologiques (certifiés LEED platine).

L'OIRPC a en outre retenu les services du Centre de recherche international sur l'environnement et le climat (CICERO), chef de file mondial en contre-expertises sur la qualification de créances à titre d'obligations vertes.

Les obligations vertes émises au Canada seront émises sous forme de placement privé, uniquement à certains investisseurs admissibles accrédités.

À propos des obligations vertes

Depuis leur apparition en 2007, les obligations vertes sont devenues courantes dans le milieu financier. En 2017, on en a émis pour 155 milliards de dollars, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2016. Selon la Climate Bonds Initiative, les émissions annuelles devraient atteindre de 250 à 300 milliards de dollars en 2018, et 1 billion de dollars d'ici 2020.

À propos de l'OIRPC

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) est un organisme de gestion de placements professionnel qui place, pour le compte de 20 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens, les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'OIRPC investit dans des actions de sociétés cotées en bourse et de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures et des titres à revenu fixe. L'OIRPC, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du Régime de pensions du Canada, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Hong Kong, à Londres, au Luxembourg, à Mumbai, à New York, à São Paulo et à Sydney. Au 31 mars 2018, la caisse du RPC totalisait 356,1 milliards de dollars. Pour de plus amples renseignements sur l'OIRPC, veuillez consulter le site www.cppib.com/fr/ ou nous suivre sur [LinkedIn](#), [Facebook](#) ou [Twitter](#).

Mise en garde

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives concernant la performance financière ou opérationnelle future de l'Office et ses stratégies ou ses attentes, y compris en ce qui concerne la possible émission d'obligations vertes. Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « tendance », « éventuel », « possibilité », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « actuel », « avoir l'intention de », « estimer », « position », « supposer », « perspectives », « continuer », « demeurer », « maintenir », « soutenir », « viser », « atteindre », ainsi qu'à l'emploi de la forme future ou conditionnelle des verbes tels que « être », « devoir » ou « pouvoir » et d'expressions similaires. Les déclarations prospectives ne représentent pas des faits passés, mais plutôt les prévisions actuelles de l'Office à l'égard des résultats et des événements futurs. Ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment en ce qui a trait au revenu de placement disponible, aux acquisitions prévues, aux approbations réglementaires et autres et aux conditions de placement en général. Bien que l'Office soit d'avis que les hypothèses qui les sous-tendent sont raisonnables, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de la performance future et, par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations en raison de leur nature incertaine. L'Office ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ces déclarations à la lumière de nouvelles informations, par suite d'événements futurs, de changements de circonstances ou pour toute autre raison. L'information présentée sur le site Web de l'Office ne fait pas partie intégrante de ce communiqué.

Renseignements supplémentaires :

Darryl Konynenbelt
Premier directeur, Relations mondiales avec
les médias
Tél. : 416 972 8389
dkonynenbelt@cppib.com

Mei Mavin
Directrice, Communications d'entreprise
mondiales
Tél. : +44 (0) 203 205 3406
mmavin@cppib.com